

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 26 Mars 2013

L'an deux mille treize le vingt-six mars à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., ROUX M., VAURE M., ROUCHOUZE J., FLOURY M., APPOLLODORUS F., CHARREYRON J.-F., COMBES G., MOREL K., POULENARD G., REY P.

Pouvoir(s) : FOREL G. à ROUCHOUZE J., SOUTEYRAT P. à COMBES G.

Absent(s) excusé(s): MASSON R.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu ;
- Protocole transactionnel avec la SARL SCTPL ;
- Projet « salle d'activités culturelles » :
 - o Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche ;
 - o Candidature à l'appel à projet PILOTS 2013 – Conseil Général de l'Ardèche ;
 - o Demande de subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes ;
- Remboursement sinistre par la Compagnie d'Assurances MAAF ;
- Demande de subvention au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche – Remplacement des ballons fluorescents réseau éclairage public ;
- Participation mise en concurrence du contrat d'assurance groupe « risques statutaires » initié par le Centre de gestion de l'Ardèche ;
- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'accord-cadre relatif aux travaux de collecte et de transfert d'assainissement ;
- Financement formation « Prévention et secours civiques, niveau 1 » - Ecoles de la commune ;
- Approbation du compte de gestion du receveur 2012 ;
- Compte administratif 2012 ;
- Affectation des résultats 2012 ;
- Budget primitif 2013 ;
- Vote des 3 taxes ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Approbation du dernier compte rendu

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

Délibération n° 2013 023 : Protocole transactionnel avec la SARL SCTPL

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Le Conseil Municipal approuve le protocole transactionnel avec la SARL SCTPL qui prévoit d'une part que le montant de l'indemnité d'éviction soit fixé à 40 000 €, et d'autre part que par le versement de ce montant, la SARL SCTPL soit totalement désintéressée et s'interdit toute réclamation ultérieure.

Projet « Création d'une salle d'activités culturelles »

✓ **Délibération n° 2013 024 : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche**

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Vu la complexité du projet « salle d'activités culturelles d'une capacité d'environ 250 personnes assises », la Commune peut bénéficier du concours du SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche). En effet, en application de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique, le SDEA propose de réaliser l'opération au nom et pour le compte de la Commune moyennant une rémunération au taux de 3.5%.

L'estimatif de l'opération s'élève à 1 540 000 € H.T. soit 1 841 840,00 € T.T.C auquel il faut ajouter la rémunération du mandataire équivalent à 3,5% de l'estimatif soit un montant de 53 900 € H.T. soit 64 464,40 € T.T.C.

De ce fait, le coût total de l'opération est estimé à 1 593 900 € H.T. soit 1 906 304,40 € T.T.C.

Pour officialiser ce concours, une convention de mandat de maîtrise d'œuvre sera signée avec le SDEA de l'Ardèche.

✓ **Demandes de subvention**

Délibération n° 2013_025 : Candidature à l'appel à projet PILOTS 2013 – Conseil Général de l'Ardèche
Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Délibération n° 2013_026 : Demande de subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes
Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Dans le cadre du projet « Création d'une salle d'activités culturelles », des subventions seront demandées auprès du :

- Conseil Général de l'Ardèche au titre du dispositif « PILOTS (Projets à impact large et d'orientation territoriale stratégique) 2013 » ;
- Conseil Régional Rhône-Alpes.

Délibération n° 2013_027 : Remboursement sinistre par la Compagnie d'Assurances MAAF

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Suite à un sinistre qui s'est déroulé en décembre 2012, par lequel nous avons subi des dégradations sur divers bâtiments, La Compagnie d'assurances MAAF du responsable a procédé au règlement de 1 123,04 € que le Conseil Municipal accepte.

Délibération n° 2013_028 : Demande de subvention au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche – Remplacement des ballons fluorescents réseau éclairage public

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Dans un souci d'économie d'énergie, il est décidé d'entreprendre le remplacement des ballons fluorescents de notre réseau d'éclairage public. Le coût de cette opération s'élève à 28 806,29 € HT soit 34 452,32 € TTC.

Monsieur Guillaume COMBES, Conseiller Municipal demande s'il est normal que les nouveaux éclairages aient tendance à éblouir à l'entrée du Lotissement « Les Bruyères ». Monsieur Guy POULENARD, Conseiller Municipal Délégué lui répond que cela est dû à la hauteur des mats. Toutefois, il insiste sur le fait que les lampes sont de très faible puissance à savoir 45 Watts.

Délibération n° 2013 029 : Participation mise en concurrence du contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » initié par le Centre de gestion de l'Ardèche

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Compte tenu que notre contrat d'assurances groupe « risques statutaires » arrive à échéance au 31 décembre prochain, le Conseil Municipal a décidé de participer à la mise en concurrence du contrat initié par le Centre de Gestion de l'Ardèche.

Délibération n° 2013 030 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'accord-cadre relatif aux travaux de collecte et de transfert d'assainissement

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Dans l'optique d'une rationalisation des prix des travaux d'assainissement et d'opérations conjointes d'eaux usées et d'eaux pluviales, les communes du Bassin d'Annonay et la Communauté de Communes COCOBA mettent en place un groupement de commandes qui sera entériné par la signature d'une convention constitutive de groupement.

Messieurs Alain ARCHIER et Michel FLOURY sont désignés respectivement, membre titulaire et suppléant de la Commission de Procédure Adaptée du Groupement de commandes.

Délibération n° 2013 031 : Financement formation « Prévention et secours civiques, niveau 1 » - Ecoles de la commune

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Suite aux demandes des directrices des Ecoles Publique et Privée de St Marcel-lès-Annonay relative à un souhait de formation de prévention et de secours civiques – niveau 1, pour les élèves de CM2 (4 élèves de l'Ecole Publique et 20 élèves de l'Ecole Privée), le Conseil Municipal décide de financer ces formations pour un montant de 1 050 €. Elles seront réalisées par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche dans les écoles respectives des élèves.

Approbation du compte de gestion du receveur et du compte administratif 2012

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

En préambule, il est précisé que le Conseil d'administration du CCAS a approuvé à l'unanimité ces résultats lors de sa séance du 18 mars 2013.

Considérant les résultats de l'exercice 2012, à savoir :

BUDGETS	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>Budget principal</u>	Excédent de 195 614,75 €	Excédent de 359 590,79 €
<u>Budgets annexes</u>	/	Excédent de 836,06 €
- <i>CCAS</i>	/	Excédent de 4 680,00 €
- <i>Zone artisanale</i>	/	

Nous constatons à la clôture de ce même exercice, les résultats suivants :

BUDGETS	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>Budget principal</u>	Déficit de 185 061,79 €	Excédent de 432 080,42 €
<u>Budgets annexes</u>	/	Excédent de 2 419,29 €
- <i>CCAS</i>	/	Excédent de 11 215,81 €
- <i>Zone artisanale</i>	/	

Affectation des résultats 2012

Budget Principal (Délibération n° 2013_032)

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé d'affecter la somme de 326 761,79 € au compte 1068 Investissement, et d'inscrire 105 318,63 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2013.

Budgets annexes

C.C.A.S.

Il est rappelé que le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 18 mars 2013.

Considérant l'excédent de fonctionnement, il y a lieu d'inscrire la somme de 2 419,29 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2013.

Zone artisanale (Délibération n° 2013_033)

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Considérant l'excédent de fonctionnement, il y a lieu d'inscrire 11 215,81 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2013.

Budget primitif 2013

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Il est précisé que le Conseil d'administration du CCAS a approuvé à l'unanimité ces résultats lors de sa séance du 18 mars 2013.

Le budget primitif 2013 s'équilibre de la façon suivante :

BUDGETS	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>Budget principal</u>	2 622 435,90 €	1 262 763,63 €
<u>Budgets annexes</u>		
- C.C.A.S.	/	4 419,29 €
- Zone artisanale	15 895,81 €	15 895,81 €

Madame Michèle VAURE, Vice-Présidente Centre Communal d'Action Sociale précise que le Conseil d'administration a décidé de participer financièrement au Fonds Unique Logement (F.U.L.) qui a pour objet principal de permettre à des personnes rencontrant des difficultés d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir

Afin d'appréhender de façon plus concrète les chiffres, Monsieur le Maire présente les principaux investissements 2013, à savoir :

- Création d'une salle d'activités culturelles,
- Extension salle polyvalente existante,
- Révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Réseaux divers,
- Remplacement des ballons fluorescents du réseau d'éclairage public,
- Travaux de voirie,
- Aménagement paysager,
- Restauration des registres d'état civil et du plan Napoléonien...

Délibération n° 2013 034 : Vote des 3 taxes

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Les taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2013 sont fixés. Etant précisé que les taux de 2012 sont maintenus, à savoir :

- Taxe d'habitation	10,53 %
- Taxe Foncier bâti	13,54 %
- Taxe Foncier non bâti	62,60 %

Monsieur le Maire remercie Eric ROYER, agent en charge des finances, pour sa présentation synthétique des documents budgétaires mais aussi pour la préparation des documents budgétaires, auquel il associe l'équipe administrative.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

Un point sur les commissions communales...

❖ Urbanisme, Travaux :

- Les travaux d'agrandissement de la salle polyvalente démarreront le 22 avril prochain avec le déplacement des réseaux.

❖ Affaires scolaires : Rattrapage :

- Les élèves de l'Ecole Privée auront classe le mercredi matin 27/03.
- Les élèves de l'Ecole Publique quant à eux auront classe le mercredi 03/04 toute la journée. De ce fait, la cantine et la garderie périscolaire fonctionneront ce jour-là.

Un point sur les organismes extérieurs...

- ❖ **Syndicat des Trois Rivières** : la participation financière des communes retenue pour le budget de l'exercice 2013 est la même que l'année dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

